



Numéro : 12.123.043
(à compléter par le FDC 36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2024-2025
Obligatoire pour chasser le sanglier à partir du 15 août 2024
(uniquement pour les territoires de plus de 5 hectares non bénéficiaires d'un plan de chasse)
(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Nom - Prénom : LEFEBURE BERTRAND

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou Mandataire
Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune : Mezières en Brenne
Lieu-dit principal : Les Vignaux

Superficies (d'après les natures cadastrales)				
Bois :	Landes :	Plaine :	Etang :	Totale :
2,38 ✓	9,18 ✓			11,56 ✓

Fait à Mezières le 17.10.24... Signature du demandeur :

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 6 novembre 2024

Le Président,
Laurent GANDILLOT.

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE**
B.P. 12
46, Bd du Moulin Neuf
36001 CHATEAUROUX Cédex